



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 mars 2019  
Français  
Original anglais

### Situation au Mali

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Par sa résolution [2423 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2019 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à cette résolution, en particulier sur les progrès accomplis dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ([S/2015/364](#) et [S/2015/364/Add.1](#)) et l'action menée par la Mission pour l'appuyer. On trouvera dans le présent rapport les principaux faits survenus au Mali depuis mon rapport d'étape précédent ([S/2018/1174](#)) et mon rapport du 4 mars 2019 ([S/2019/207](#)) sur l'application des mesures visées au paragraphe 4 de la résolution [2423 \(2018\)](#).

#### II. Faits politiques importants

2. Comme je l'ai noté dans mon précédent rapport ([S/2019/207](#)), ces derniers mois, le Gouvernement malien et les groupes armés signataires ont affiché une volonté renouvelée d'appliquer l'Accord signé en 2015. La reprise du processus de révision constitutionnelle a marqué l'évolution la plus importante au cours de la période considérée, dans un contexte de critiques de l'opposition politique et de désapprobation de la part d'éminents chefs religieux membres du Gouvernement.

##### A. Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

3. Le Comité de suivi de l'Accord a tenu trois sessions au cours de la période considérée. À sa trentième session, le 17 décembre 2018, le Comité a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord, notamment en ce qui concerne la mise en place des autorités intérimaires et l'accélération du processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration. Le Gouvernement a indiqué qu'environ 2,9 millions de dollars avaient été alloués à la mise en place des autorités intérimaires. Il a annoncé la reprise de la révision constitutionnelle, tout en engageant des consultations avec les organisations des droits de la personne et de la société civile sur le projet de loi d'entente nationale. Le Comité a également approuvé les recommandations des parties maliennes visant à renouveler le mandat du Centre



Carter en tant qu'Observateur indépendant du processus de paix et créé un groupe de travail, dirigé par la MINUSMA et l'Union européenne, afin de déterminer les possibilités qui s'offrent pour accroître la participation des femmes au processus de paix.

4. La trente et unième session du Comité de suivi de l'Accord a eu lieu le 14 janvier, à la suite de l'inscription sur la Liste par le Comité des sanctions de l'un de ses membres, Mohamed Ousmane Ag Mohamedoun, dirigeant de la Coalition du peuple de l'Azawad. Le Comité a réaffirmé son attachement à l'application intégrale du régime de sanctions. Au sujet de la mise en place des autorités intérimaires au niveau des districts, les parties ont indiqué qu'un montant supplémentaire de 1,6 million de dollars avait été versé à 21 des 24 conseils créés aux fins de l'administration et de la logistique.

5. Au cours de la trente-deuxième session du Comité de suivi de l'Accord, le 18 février, le Gouvernement a annoncé que les élections législatives et le référendum constitutionnel étaient prévus pour le 9 juin, suivis du deuxième tour des élections législatives, le 30 juin. Le Comité a condamné les règlements et mesures annoncés le 31 janvier par la Coordination des mouvements de l'Azawad à Kidal, notamment l'interdiction de l'alcool et le renforcement du pouvoir des juges islamiques, qui ont été perçus comme une violation de l'Accord. En réponse, la Coordination a publié un communiqué de presse dans lequel elle a fait valoir que son action avait été mal comprise et a réaffirmé son attachement à l'Accord.

6. Au cours de la même réunion, l'Observateur indépendant a présenté son troisième rapport sur la mise en oeuvre de l'Accord. Il y a souligné les progrès accomplis en 2018, notamment une cessation complète des hostilités, ont permis la tenue d'une élection présidentielle pacifique, l'identification de 33 000 combattants remplissant les conditions requises pour participer au processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le lancement de la phase d'accélération du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de l'intégration et la création d'un ministère chargé de coordonner la mise en oeuvre de l'Accord. Il a cependant été constaté dans le rapport que les progrès enregistrés ne s'étaient pas encore traduits par une amélioration des conditions de vie des populations du nord du Mali. Il a également été souligné que la révision de la Constitution était la pierre angulaire de l'Accord, vu que la mise en oeuvre de dispositions essentielles en dépendait.

7. Tout au long de la période à l'examen, mon Représentant spécial a continué d'user de ses bons offices et travaillé en étroite collaboration avec les parties et d'autres acteurs clefs pour veiller à ce qu'ils restent engagés dans le processus et poursuivent leurs efforts visant à accélérer l'application de l'Accord.

#### **Autres faits survenus sur le plan politique**

8. Les discussions sur la révision de la Constitution ont dominé les débats politiques. Le Gouvernement a créé un comité d'experts sur la réforme constitutionnelle le 14 janvier et un cadre national de concertation – instance composée de représentants du Gouvernement, des partis politiques, de la société civile et des mouvements signataires – le 17 janvier, à la suite d'une demande formulée par le Président, Ibrahim Boubacar Keita, le 20 décembre 2018 tendant à entamer le processus de révision de la Constitution de manière consensuelle et inclusive.

9. Le 4 février, le Président Keita a rencontré des membres du comité d'experts, en présence du Premier Ministre, Soumeylou Boubèye Maïga, et réaffirmé la nécessité d'un processus consultatif et sans exclusive. Deux jours plus tard, lors d'une

conférence de presse à Bamako, le comité a annoncé son intention de tenir des consultations avec toutes les parties prenantes et les populations du pays avant de soumettre ses propositions au Premier Ministre le 1<sup>er</sup> avril. Le comité a depuis lors rencontré le Président de la Cour constitutionnelle et le Président de la Cour suprême, des membres du parlement, le Haut Conseil des collectivités, et des représentants des partis politiques, entre autres acteurs. Le 5 mars à Bamako, le comité a lancé une série de « forums citoyens » sur la réforme constitutionnelle, suivis d'événements similaires dans les régions. Ces manifestations ont réuni des représentants de la société civile, des groupes de jeunes et de femmes, des partis politiques et des représentants des autorités traditionnelles et religieuses.

10. Les membres du cadre national de concertation ont tenu plusieurs réunions depuis la création de cette entité en janvier. La plupart des grands partis politiques, dont l'Union pour la république et la démocratie, parti d'opposition dirigé par Soumaïla Cissé, ont assisté à la première réunion le 30 janvier, mais ont boycotté les réunions suivantes. Les partis membres de la coalition du parti au pouvoir ont continué d'assister aux réunions. Dans une déclaration publiée le 1<sup>er</sup> février, l'Union a appelé à la tenue d'un dialogue politique de haut niveau avec la participation d'un large éventail d'acteurs sur de nombreuses questions institutionnelles, politiques et électorales. D'autres partis d'opposition proches de l'Union ont remis en cause la légitimité du cadre, au motif qu'il n'était pas suffisamment inclusif.

11. En réponse aux critiques, le 28 février, le Premier Ministre a signé un autre décret visant à associer l'ensemble des 197 partis politiques au cadre national de concertation. En outre, le décret dispose également que les participants aux travaux du cadre seront consultés sur les questions relatives aux projets de loi sur la création des districts administratifs et des collectivités territoriales, les révisions de la loi électorale, les projets de loi sur le nombre de députés, le calendrier électoral et le référendum constitutionnel et toutes les questions concernant les élections et le référendum.

12. Le chef de la majorité présidentielle, Bokary Tréta, a tenu une série de réunions avec les dirigeants des partis politiques et des plates-formes, y compris de l'opposition, notamment le Front pour la sauvegarde de la démocratie, coalition de partis d'opposition également dirigée par M.Cissé, le 12 février, et la Coalition des forces patriotiques, le 19 février, ainsi qu'avec des représentants de groupes de la société civile pour mobiliser des soutiens au processus de révision constitutionnelle.

13. Le 14 février, le Président Keita et M.Cissé ont eu un entretien téléphonique suivi d'une série de réunions au palais présidentiel le 26 février et début mars, mettant fin à des mois de relations tendues. Les deux hommes ont accepté de relever les défis les plus pressants qui se posaient au Mali. Depuis lors, le Président Keita a continué de rencontrer d'autres dirigeants de l'opposition, dont Tiébilé Dramé, proche allié de M. Cissé et président du Parti pour la renaissance nationale, le 6 mars, et Cheick Modibo Diarra, président du Rassemblement pour le développement du Mali, le 11 mars.

14. Mon Représentant spécial a intensifié sa collaboration avec le Gouvernement et les dirigeants de l'ensemble de la classe politique, toutes tendances confondues, afin d'assurer la participation constructive de tous les acteurs au processus politique et d'aider les parties à régler leurs différends par le dialogue. La MINUSMA a apporté un appui technique aux travaux du comité d'experts.

15. Le 10 février, Mahmoud Dicko, Président du Haut Conseil islamique du Mali, et Bouye Haidara, dirigeant d'une communauté musulmane basée à Nioro dans l'ouest du Mali, ont organisé un rassemblement à Bamako. Environ 60 000 personnes,

dont des représentants de l'opposition politique, y ont participé. Dans leur discours, les chefs religieux ont appelé à la démission du Premier ministre.

### **Mesures institutionnelles**

16. Depuis mon précédent rapport d'étape, il y a eu une diminution du pourcentage d'administrateurs civils à leur poste dans le nord et le centre du Mali, qui a été ramené de 34 à 29 %, en raison principalement de problèmes de sécurité. Les gouverneurs de Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal et Ménaka étaient présents dans leurs localités, tandis que celui de Taoudenni a continué d'opérer depuis Tombouctou. Cinq administrations intérimaires au niveau des districts ont été installées dans les régions de Kidal et de Taoudenni, ce qui porte le nombre total à 21.

17. Une augmentation modeste, de 2,1 %, du nombre de fonctionnaires judiciaires et pénitentiaires nommés déployés dans le nord et le centre du Mali a été enregistrée, bien que l'insécurité ait continué de provoquer l'absentéisme et la réinstallation de certains agents.

18. Le 20 février, les syndicats des magistrats ont dénoncé l'incapacité du Gouvernement à améliorer les conditions de sécurité dans certaines parties du pays et appelé les magistrats des diverses régions du pays qui craignaient pour leur sécurité à se réinstaller à Bamako ou dans des juridictions plus sûres. Cela faisait suite à la confirmation, le 19 février, par le Ministère de la justice, du décès du Président du tribunal de Niono (région de Ségou), qui avait été enlevé par des hommes armés non identifiés le 16 novembre 2017.

19. Le 21 février, avec l'appui logistique et technique de la MINUSMA, un tribunal mobile a siégé à Bourem, dans la région de Gao, ce qui a marqué une étape importante dans le retour effectif de l'appareil judiciaire dans la région. Depuis 2012, les acteurs du système de justice formel sont absents de Bourem, et administrent la justice depuis Gao.

### **Mesures de défense et de sécurité**

20. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (S/2019/207), 1 423 ex-combattants des groupes armés signataires, ainsi que des ex-combattants de mouvements armés non-signataires mais qui coopèrent à la mise en œuvre de l'Accord, ont été inscrits pour l'intégration dans l'armée nationale dans le cadre de l'accélération du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Dans un deuxième temps, ils suivront une formation de trois mois dispensée à Koutiala, Séguéla et Markala dans le sud du Mali par les Forces de défense et de sécurité maliennes, avec le soutien de la MINUSMA et de l'Union européenne. À l'issue de la formation, ces ex-combattants feront partie des éléments de l'armée malienne chargés d'assurer la sécurité des opérations et des camps de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Quelque 417 combattants du Mécanisme opérationnel de coordination doivent également participer à une phase supplémentaire du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

21. Le 23 décembre 2018, lors d'une visite dans la région de Mopti, le Premier Ministre a annoncé le lancement d'initiatives de désarmement pour le Centre. Le 5 février, la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion a déclaré avoir, dans le cadre de ces programmes, préinscrit 5 000 combattants, dont des membres de groupes d'autodéfense, des miliciens et des jihadistes repentis. La Commission a indiqué qu'elle avait l'intention, dans un premier temps, de contribuer à la réinsertion de 300 combattants dans la vie civile et à l'intégration de 300 combattants dans les Forces de défense et de sécurité maliennes.

22. Du 26 au 30 janvier, le Gouvernement a invité les membres des Forces de défense et de sécurité qui avaient déserté en 2012 à s'inscrire dans les diverses installations militaires du pays. Au total, 494 anciens militaires ont été enregistrés. Au 26 février, 453 membres du personnel militaire avaient été transférés vers trois centres de formation à Bamako, Markala et Séguéla.

23. Le 8 mars, le Président Keita a signé un décret annonçant la conduite d'une opération militaire visant à mettre fin aux activités terroristes touchant certaines parties du centre et du bord du Mali. Le même jour, le Ministre de la défense a signé un décret portant création d'un bataillon d'unités spéciales. En signe de protestation, la Coordination des mouvements de l'Azawad a annoncé le 15 mars qu'elle suspendait sa participation aux travaux du cadre national de concertation et du cadre de concertation des parties signataires, instance de dialogue rassemblant les signataires de l'Accord. Elle a fait valoir que les actions du Gouvernement allaient à l'encontre de l'esprit et de la lettre de l'Accord.

## **B. Extension de l'autorité de l'État et appui aux institutions de défense et de sécurité maliennes**

24. Depuis le 15 décembre, le nombre de membres des Forces de défense et de sécurité maliennes déployés dans les régions de Mopti a été porté de 1 178 à 1 316. La Mission a dispensé une formation à 103 d'entre eux, dont 14 femmes, sur la protection des lieux du crime à la suite d'explosions, la traite des êtres humains, les migrations illégales et la criminalité transnationale organisée, en renforçant leurs compétences dans la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité organisée.

25. Des patrouilles coordonnées entre la MINUSMA et les forces de sécurité nationales se sont poursuivies dans le nord du Mali, même si certaines n'ont pas pu être effectuées faute d'un déploiement suffisant des Forces de défense et de sécurité maliennes et de carburant.

26. Conformément au mémorandum d'accord conclu entre la MINUSMA et le Gouvernement, la Mission a continué de fournir un appui à l'évacuation sanitaire des membres des forces armées maliennes.

27. Le 18 décembre, 10 procès liés au terrorisme ont été menés à terme. Onze personnes accusées ont été reconnues coupables de crimes liés au terrorisme. Dix ont écopé de peines de prison allant de trois ans à la réclusion à perpétuité et un autre a été acquitté. Cela porte à 20 le nombre d'affaires liées au terrorisme jugées depuis que le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée est devenu opérationnel en 2017. À ce jour, 34 personnes ont été jugées, ce qui a donné lieu à 30 condamnations et quatre acquittements.

28. La MINUSMA a renouvelé son accord de partenariat avec le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour appuyer les travaux du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Dans ce contexte, la Mission et l'ONUDC ont encadré six juges d'instruction et 42 enquêteurs, et formé des magistrats, des commis et des enquêteurs à la gestion des affaires et aux enquêtes sur le terrorisme.

29. Le 1<sup>er</sup> mars, la Mission a appuyé l'adoption d'un plan intégré de sécurité et l'organisation d'un exercice de simulation à la prison de Koulikoro, qui accueille des détenus à haut risque, y compris des personnes soupçonnées de terrorisme. Il s'agissait de la première séance d'une série d'exercices appelés à être reproduits dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou.

### C. Évolution de la situation régionale

30. Comme je l'ai souligné dans mon précédent rapport (S/2019/207), la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel a repris ses opérations au Mali. Depuis le 15 janvier, elle a conduit trois opérations dans ses secteurs Ouest, Centre et Est du pays, tout en poursuivant les préparatifs en vue de l'établissement de son quartier général temporaire à Bamako. Le 21 janvier, à la suite de la réunion de son Comité de défense et de sécurité, le Groupe de cinq pays du Sahel a créé une commission technique chargée de rédiger un projet d'accord sur le statut des forces entre ses États membres.

31. Le 5 février, le Groupe de cinq pays du Sahel a tenu à Ouagadougou sa cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État, à l'issue de laquelle le Burkina Faso a pris la présidence. Dans un communiqué, le Groupe a réaffirmé sa volonté de continuer à mobiliser davantage ses ressources propres, tout en appelant la communauté internationale à respecter les engagements pris lors de la conférence des donateurs pour le Sahel qui a eu lieu à Bruxelles le 23 février 2018 et de la conférence de soutien au programme d'investissements prioritaires du Groupe de cinq pays du Sahel qui s'est tenue à Nouakchott le 6 octobre 2018. Enfin, le Groupe a demandé au Conseil de sécurité d'envisager de placer l'action de la Force conjointe dans le cadre des opérations menées en vertu du Chapitre VII de la charte des Nations Unies et préconisé l'instauration d'une coopération plus étroite avec l'Organisation des Nations Unies.

## III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

32. La situation en matière de sécurité dans le nord du Mali est restée complexe, tandis qu'elle n'a cessé de se détériorer dans le Centre et dans la région de Koulikoro, à l'ouest. Les attaques de groupes terroristes ont continué de viser les Forces de défense et de sécurité maliennes, la MINUSMA et les forces internationales. Nombre de ces attaques, notamment celle du 20 janvier contre une base de la MINUSMA à Aguelhok, au cours de laquelle 11 soldats de la paix ont été tués et 26 blessés, ont été revendiquées par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans.

### A. Attaques asymétriques et autres

33. Si c'est dans le nord du Mali que les attaques asymétriques les plus graves perpétrées par des groupes terroristes ont été enregistrées, 37 attaques, sur 61 au total, se sont produites dans le centre et quatre dans la région de Koulikoro, à l'ouest du pays, notamment l'attaque complexe qui a visé le 24 février le camp des forces armées maliennes, où se déroule le programme de renforcement des capacités animé par la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes.

34. Dans le nord, la MINUSMA a continué de figurer parmi les principales cibles de ces attaques. Le 21 décembre 2018, cinq roquettes ont été tirées sur le camp de la MINUSMA à Ménaka. Quatre d'entre elles ont atterri à l'intérieur du camp, blessant légèrement 12 membres d'unités de police constituées. Un hélicoptère de l'ONU a été endommagé.

35. Le 20 janvier, des éléments lourdement armés à bord d'une douzaine de véhicules ont attaqué la base de la Mission à Aguelhok, dans la région de Kidal. Les assaillants ont saboté les réseaux de télécommunications, fait exploser un véhicule piégé, ouvert le feu et lancé des obus de mortier, dont trois ont percuté le camp. La

riposte des soldats de la paix a été vive ils ont repoussé l'attaque, poursuivi les assaillants et protégé les civils dans la zone. Au total, dix soldats de la paix ont été tués et 26 blessés, dont 14 grièvement. L'un d'eux a succombé à ses blessures. Trois assaillants ont été tués, et un suspect a été capturé. Le même jour, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a revendiqué l'attaque, déclarant qu'elle avait été menée en représailles à la visite du Premier Ministre israélien au Tchad le même jour et au rétablissement des relations diplomatiques entre Israël et le Tchad.

36. Le 4 février, le camp de la MINUSMA à Ménaka a essuyé des tirs indirects d'assaillants non identifiés. Deux roquettes ont explosé à l'intérieur du camp, sans causer de dégâts. Il s'agissait de la troisième attaque perpétrée contre le camp depuis septembre 2018.

37. Le nombre le plus élevé d'attaques asymétriques a été enregistré dans le centre du Mali. Vingt-huit attaques ont eu lieu dans la région de Mopti et quatre dans la région de Ségou. Quatre attaques ont été signalées dans la région de Koulikoro, dans l'ouest du Mali. La plupart des attaques dans le centre ont visé les Forces de défense et de sécurité maliennes, dont 22 à Mopti et quatre à Ségou.

38. Trois attaques ont été recensées dans l'ouest, à Koulikouro, dont une, le 24 février contre un camp des forces armées maliennes qui abrite le programme de la mission de formation de l'UE au Mali. Deux véhicules piégés ont explosé à l'extérieur du camp, après que les assaillants eurent été empêchés d'en franchir le périmètre. Le 26 février, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a revendiqué l'attentat.

39. Dans l'ensemble, les Forces de défense et de sécurité maliennes sont demeurées les principales victimes des attaques asymétriques (36). Au total, quarante-neuf de leurs soldats ont été tués et 49 blessés, contre 28 tués et 47 blessés au cours de la période précédente. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a revendiqué 18 attaques asymétriques perpétrées pendant la période considérée, dont 11 contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, quatre contre la MINUSMA, une contre la mission de formation de l'UE au Mali et deux contre des groupes armés signataires et non signataires.

40. En riposte, les forces armées maliennes ont lancé plusieurs opérations dans le Centre pour désarmer les milices et renforcer la sécurité. Le 5 janvier, les forces armées maliennes et les forces internationales ont effectué une opération conjointe dans le district de Douentza, dans la région de Mopti, qui a entraîné la mort d'une vingtaine de terroristes présumés et l'arrestation de cinq autres. Le 10 janvier, les forces armées maliennes ont mené une opération antiterroriste dans le district de Mopti, tuant 20 terroristes présumés.

41. Le 21 février, l'opération française Barkhane a fait état de la mort du commandant terroriste, Yahia Abou Hammam, au cours d'une opération menée dans la région de Tombouctou. Yahia Abou Hammam, également connu sous le nom de Djamel Okacha, était l'un des membres fondateurs du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans.

42. Le 22 février, trois soldats de la paix ont été tués et un blessé après avoir été arrêtés à un poste de contrôle près de Sibi, à une cinquantaine de kilomètres au sud de Bamako, alors qu'ils voyageaient à bord d'un véhicule de location, portant ainsi à 17 le nombre de soldats de la paix tués pendant la période considérée. Au total, 46 soldats de la paix ont été blessés au cours de la même période, une nette augmentation par rapport aux deux soldats de la paix tués et aux 42 blessés au cours de la période précédente. Aucun fournisseur de la MINUSMA n'a été tué ou blessé, contre trois fournisseurs tués et neuf blessés au cours de la période précédente.



43. La pose d'engins explosifs improvisés, en particulier le long des principaux axes de communication constituaient toujours une grave menace pour la sécurité. Dans le centre du pays, la fréquence des incidents liés à ces engins a plus que triplé, passant de 29 en 2017 à 97 en 2018, et le nord a continué d'être touché par ces incidents (101 en 2017 et 116 en 2018).

44. Bien que les Forces de défense et de sécurité maliennes et la MINUSMA demeurent les principales cibles des attaques asymétriques, en 2018, ce sont bien les civils qui en ont le plus pâti : on a recensé 234 victimes (39 %) sur un total de près de 600 personnes, soit presque trois fois plus que pour toute l'année 2017.

## **B. Protection des civils**

45. Les civils ont continué d'être victimes de violences ciblées et indirectes, en particulier dans le centre du pays, où les activités de groupes extrémistes violents et l'intensification des violences intercommunautaires constituent les deux principales menaces pesant sur les civils. Les violences intercommunautaires se sont produites essentiellement entre les Dogon et les Peuls dans les districts de Koro et de Bankass et entre les Peuls et les Bambaras dans le district de Djenne. Il y a eu 267 atteintes à la sécurité, qui ont fait 225 morts et 149 blessés parmi les civils, ainsi que 130 signalements d'enlèvements de civils, alors qu'au cours de la période précédente, on avait enregistré 109 atteintes à la sécurité, qui avaient coûté la vie à 108 civils, dont un enfant, et fait 43 blessés, dont cinq enfants et une femme.

46. L'une des attaques les plus meurtrières s'est produite le 1<sup>er</sup> janvier dans le village peul Koulogon-, dans le district de Bankass (région de Mopti), où 37 civils peuls (dont 1 femme et 4 enfants) ont été tués. Les autorités judiciaires nationales ont ouvert une enquête sur cette attaque et engagé des poursuites contre les suspects identifiés, avec l'appui de la MINUSMA. C'est la première fois que les autorités judiciaires mènent une enquête approfondie sur un conflit intercommunautaire de cette ampleur dans une zone reculée, ce qui démontre la volonté des autorités judiciaires maliennes de traduire en justice les responsables de crimes liés à un conflit de cette nature.

47. Dans le nord, on a enregistré une recrudescence des atteintes à la sécurité touchant des civils à Ménaka : 49 civils ont été tués et quatre blessés lors de huit atteintes à la sécurité, contre 41 tués et 19 blessés au cours de la période précédente.

48. Dans les régions de Ménaka et de Gao, en particulier dans le district d'Ansongo, des membres présumés de l'État islamique du Grand Sahara ont attaqué des villages et des marchés et se sont heurtés à des groupes armés signataires et dissidents, dont le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés et le Mouvement pour le salut de l'Azawad. Le 19 décembre, des éléments armés radicaux ont tué six civils daoussak au marché d'Abougoulou (district de Ménaka). Cette attaque a été suivie d'un affrontement entre les combattants du Mouvement et de l'État islamique du Grand Sahara dans le village de Tigezifi. Le 15 janvier, une embuscade contre le Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak à Inékar Ouest et Taghatert a fait 26 morts parmi les civils. Le même jour, des éléments armés radicaux ont pris d'assaut le village d'Amaloulaou, dans le district d'Ansongo, avant de se livrer à des affrontements avec des combattants du Groupe d'autodéfense basés dans le village. Un enfant daoussak est mort pendant l'attaque. Le 1<sup>er</sup> février, un camp daoussak à Tin-azir (district d'Ansongo) a été attaqué par des éléments armés radicaux. Les combattants du Mouvement pour le salut de l'Azawad ont repoussé les assaillants. Huit civils ont été tués au cours de l'attaque.



49. Face à la détérioration de la situation en matière de sécurité dans le centre, et comme cela a été demandé par le Conseil de sécurité, du 1<sup>er</sup> février au 15 mars, une équipe de la MINUSMA composée de civils, de militaires et de policiers, a lancé une campagne visant à protéger les civils, tenu des échanges avec les communautés de l'ensemble de la région et facilité des rencontres entre des autorités judiciaires traditionnelles en vue d'entamer le processus de réconciliation entre les communautés dogon et peule.

50. Dans la deuxième quinzaine du mois de décembre 2018, les 32 premiers comités municipaux de réconciliation ont été créés dans les régions du nord et du centre. Ces organes font partie de la structure de réconciliation nationale du Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale et relèveront de la compétence des équipes de réconciliation régionale, à l'appui des efforts locaux de gestion des conflits.

51. Dans le nord, la MINUSMA a favorisé l'instauration de dialogues communautaires dans les régions de Kidal, Tombouctou, Taoudenni, Gao et Ménaka, pour régler des conflits en cours. Ces dialogues au niveau local visaient à renforcer les capacités des communautés concernées en matière d'analyse et de résolution des conflits. À ce jour, 26 dialogues, sur un total de 60, ont été menés et ont bénéficié à 814 participants, dont 148 femmes.

52. La MINUSMA a poursuivi ses efforts de réconciliation dans le nord du Mali, notamment en appuyant la réhabilitation du patrimoine culturel du pays. À cet égard, la Mission a aidé l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à installer, en février 2019, le Monument d'Al-Farouk sur la place de l'indépendance de Tombouctou. Le retour de la statue du patron et protecteur de Tombouctou, détruite en 2012, a une forte valeur symbolique pour les communautés, renforçant la résilience et contribuant ainsi à la réconciliation nationale et à la consolidation d'une culture de la paix.

53. Dans le cadre des activités de la MINUSMA visant à protéger les civils contre les risques d'explosion, 9 579 membres de la communauté au total, dont 4 561 femmes, ont participé à des sessions de sensibilisation et d'éducation aux risques liés aux explosifs dans les régions de Mopti, Ségou, Gao, Tombouctou et Kidal. En janvier, la Mission a coordonné avec le Service de la lutte antimines le lancement d'une campagne radiophonique destinée à prévenir les risques associés aux engins explosifs dans les régions de Gao et de Tombouctou.

### **C. Lutte antimines, armement et armes légères**

54. En vue d'améliorer les capacités nationales de réduction des risques d'explosion, la MINUSMA a formé 27 ingénieurs militaires maliens aux activités et opérations de recherche et de détection des explosifs, et 58 policiers maliens aux risques que représentent les mines, en prévision de leur déploiement pour assurer la sécurité des frontières nationales. En outre, 11 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont reçu une formation d'instructeurs spécialisés dans la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Des instructeurs maliens précédemment formés par la MINUSMA ont dispensé la première formation décentralisée à la gestion des armes et des munitions à 18 membres du personnel de défense et de sécurité maliens, avec un appui de mentorat limité, à Sévaré, dans la région de Mopti.

## IV. Situation des droits de la personne

55. La MINUSMA a continué de recenser les cas de graves violations des droits de la personne et atteintes à ces droits, dont la plupart ont été enregistrés dans le centre du pays et le long de la frontière avec le Burkina Faso et le Niger. Elle en a recensé 79, qui ont fait au moins 422 victimes, dont au moins 24 femmes et 11 enfants, contre 90 cas et 163 victimes au cours de la période précédente. On a recensé 54 cas dans la région de Mopti, 10 dans la région de Tombouctou, 4 dans chacune des régions de Gao, Ségou et Ménaka, et 1 dans chacune des régions de Kidal, Kayes et Koulikoro.

56. Des groupes locaux d'autodéfense portent la responsabilité de la majorité des cas (35) de violation des droits de la personne, dont 17 violations du droit à la vie et 7 cas de déplacement forcé, 6 cas d'enlèvement et 3 violations du droit à l'intégrité physique, 1 du droit à l'alimentation et 1 du droit de propriété. Le Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans et d'autres groupes terroristes sont responsables de 31 cas, dont 12 violations du droit à la vie, 11 cas d'enlèvement, 5 violations du droit à l'éducation et 2 du droit à l'intégrité physique et 1 cas de déplacement forcé. Les groupes armés signataires sont responsables de six violations, dont deux violations du droit à la vie, deux violations du droit à l'intégrité physique, un enlèvement et une violation du droit de propriété.

57. Les Forces de défense et de sécurité maliennes sont responsables de sept violations des droits de l'homme, y compris de sept cas d'exécution extrajudiciaire, quatre cas de torture ou de mauvais traitements et un cas d'arrestation et de détention illégales.

58. La MINUSMA a continué d'aider le Gouvernement à lutter contre l'impunité. Le 15 janvier, elle a présenté les conclusions de sa mission d'établissement des faits concernant les droits de la personne dans la commune de Koulogon Habé au Ministre de la justice, qui a fait part de l'arrestation de 14 suspects et de l'ouverture d'une enquête pénale devant le Tribunal de grande instance de Mopti. La MINUSMA et le Ministère sont convenus d'un cadre d'appui aux enquêtes pénales pour cet incident. La Mission a également fourni un appui technique aux entités de la chaîne pénale à Mopti sur les questions propres aux conflits intercommunautaires afin de faire face au nombre croissant de procédures pénales dans la région de Mopti, notamment dans les zones reculées qui n'ont qu'un accès limité aux autorités judiciaires. Les enquêtes pénales n'ont pas encore été ouvertes dans la région de Ménaka, où des groupes extrémistes violents et des groupes armés non signataires ont tué au moins 80 civils depuis le 12 décembre 2018.

59. La Mission a également mené des enquêtes sur des formes contemporaines d'esclavage et les atteintes aux droits de la personne relatives dans la région de Kayes. À la suite de l'action de sensibilisation qu'elle a menée à cet égard, les autorités maliennes ont publié, le 15 janvier, un communiqué dans lequel elles ont condamné ces pratiques, et les autorités judiciaires ont ouvert des enquêtes judiciaires.

60. Le 20 décembre, la Commission vérité, justice et réconciliation a ouvert son antenne régionale à Kidal. Au 22 février, elle avait reçu 119 témoignages. L'équipe d'enquête nationale de la Commission est devenue opérationnelle le 19 mars et traitera les 11 396 témoignages reçus au 7 février.

61. L'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali a effectué sa troisième visite dans le pays du 3 au 9 février, au cours de laquelle il s'est notamment rendu à Bamako et dans la région de Mopti. Les commissaires de la Commission internationale d'enquête ont effectué une deuxième visite au Mali du

25 février au 12 mars. Ils se sont rendus dans les régions de Gao, de Kidal, de Mopti et de Tombouctou.

62. La MINUSMA a dispensé une formation sur les droits de la personne à 676 membres (dont 62 femmes) des Forces de défense et de sécurité maliennes, 654 membres (dont 239 femmes) des organisations de la société civile, 46 membres (dont 2 femmes) de l'appareil judiciaire malien et 14 membres du personnel de la Commission vérité, justice et réconciliation. Du 11 au 16 février, elle a organisé, en collaboration avec l'Institut international des droits de l'homme-Fondation René Cassin et la Fondation Friedrich Naumann pour la liberté, la sixième édition de sa session annuelle de formation sur le droit pénal international, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés. Ont bénéficié de cette session de formation quelque 102 personnes de divers pays et de divers milieux universitaires et professionnels, dont 35 participants (7 femmes) du Mali. Plus de 684 participants, dont 300 maliens, ont déjà bénéficié de cette formation depuis 2014.

63. L'équipe spéciale nationale de surveillance et d'information a confirmé 25 cas de graves violations commises contre des enfants. Neuf ont été tués et quatre autres mutilés dans les régions de Mopti, de Tombouctou et de Kidal, huit enfants ont été séparés de groupes armés dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou et suivent maintenant un programme de réintégration à Bamako et à Gao. Il y a eu un cas de refus d'accès humanitaire et trois d'attaques dirigées contre des écoles et des hôpitaux.

64. Entre le 15 et le 18 janvier, en partenariat avec l'Association malienne des droits de l'homme, la Mission a formé 15 juges aux mécanismes nationaux et internationaux de protection en ce qui concerne les violences sexuelles fondées sur le genre et les violences sexuelles liées aux conflits.

65. Du 25 février au 1<sup>er</sup> mars, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'est rendue au Mali où elle s'est entretenue avec le Président Keita, la Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, le Ministre de la justice et la Ministre des affaires étrangères. Elle s'est également entretenue avec des victimes de violences sexuelles pour approfondir sa compréhension de leurs difficultés, et avec des dirigeants locaux et des chefs religieux. Au cours de la visite, elle a communiqué aux autorités, les conclusions préliminaires de son évaluation de la réponse judiciaire aux violences sexuelles liées aux conflits qui avaient été commises en 2012-2013. La visite a abouti à la signature d'un communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit dans le pays.

## V. Situation humanitaire

66. La situation humanitaire est demeurée alarmante pendant la période considérée. En février, 2,4 millions de personnes avaient besoin d'une aide alimentaire et 7,2 millions de personnes, essentiellement dans le nord et le centre du Mali, restaient très vulnérables aux chocs, notamment les conflits et les facteurs climatiques, tels que la dégradation des sols et les régimes de précipitations extrêmes. Les communautés pastorales et agropastorales, dont les moyens de subsistance se sont détériorés après des années de sécheresse, demeurent particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire.

67. En février, 123 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays, contre 40 000 à la même période en 2018. Les chiffres ont sensiblement augmenté en raison des conflits intercommunautaires et de l'insécurité croissante dans le nord, et en particulier dans le centre, qui ont entraîné une perte des moyens de subsistance

traditionnels, une vulnérabilité accrue et des pressions extrêmes sur les ressources déjà limitées des communautés d'accueil.

68. L'insécurité généralisée continue d'entraver le déploiement du personnel chargé de fournir des services sociaux de base tels que les soins de santé et l'éducation. En outre, la destruction des infrastructures de santé dans les zones touchées par le conflit a restreint l'accès de la population aux services de santé, y compris les vaccinations et les soins de santé maternelle. Dans les régions du nord et du centre, il n'y a actuellement que 3,14 agents de santé pour 10 000 personnes, ce qui est bien en deçà des normes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), à savoir 23 professionnels de la santé pour 10 000 personnes, voire au-dessous de la moyenne nationale de 10 agents de santé pour 10 000 personnes.

69. Au total, 827 écoles étaient encore fermées au Mali, dont 513 à Mopti, 77 à Tombouctou, 74 à Gao, 77 à Ménaka, 36 à Kidal, 30 à Ségou et 20 à Koulikoro ; de ce fait, environ 244 000 enfants n'allaient pas à l'école et n'avaient plus accès à l'éducation, contre 716 fermetures d'écoles et 213 800 enfants touchés au cours de la période précédente. Les fermetures d'école étaient principalement liées à l'insécurité et aux menaces directes proférées par des groupes extrémistes armés qui imposaient des pratiques religieuses, entraînant le retrait des enseignants et compromettant ainsi l'accès des enfants à l'éducation.

## VI. Développement économique

70. Le 27 décembre 2018, dans le cadre de ses efforts visant à mettre en œuvre l'Accord, le Gouvernement a rendu opérationnel son fonds de développement durable, avec une dotation de 72 millions de dollars prévus dans le budget national de 2018.

71. La MINUSMA a approuvé 38 projets à effet rapide pour les services publics de base, les moyens de subsistance, la création d'emplois et la construction de petites infrastructures, à l'appui des efforts visant à renforcer les institutions nationales et les communautés locales. Elle a également approuvé trois projets proposés par l'UNESCO et visant à renforcer la cohésion sociale et la consolidation de la paix.

72. Par l'intermédiaire de son Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, la MINUSMA a alloué un montant de 750 000 dollars à trois projets de sécurité communautaire à Tombouctou, Gao et Ménaka. Par ailleurs, 670 000 dollars ont été alloués à trois projets à Mopti, dont deux visant à améliorer l'accès à l'information ; le troisième, intitulé « La santé, vecteur de paix », qui est mis en œuvre par l'OMS, est lié à la réalisation des objectifs plus vastes du renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation. Mis en œuvre en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour un montant total de 295 989 dollars, deux projets visant à améliorer l'accès à l'eau à l'appui du retour des réfugiés dans les districts de Goundam et de Niafouké (région de Tombouctou) ont été transférés aux autorités. Le 31 décembre 2018, la Mission a également approuvé, au titre du financement des activités relatives aux programmes, deux projets visant à renforcer les autorités décentralisées et provisoires dans le nord et le centre du pays.

73. Le Fonds pour la consolidation de la paix a lancé deux projets transfrontières (Mali-Burkina Faso et Mali-Niger) pour promouvoir la participation politique et l'emploi des jeunes. Ces deux projets favorisent la prévention et la gestion des conflits dans les communautés locales, ainsi que la participation des jeunes aux mécanismes de décision, et appuient les mesures visant à renforcer la confiance entre les communautés locales, les Forces de défense et de sécurité et les acteurs de la chaîne

pénale en intégrant à leurs opérations une perspective axée sur les droits de la personne.

## VII. Cadres stratégiques et plans d'intégration des Nations Unies

74. Comme indiqué dans mon rapport précédent (S/2019/207), le cadre stratégique intégré des Nations Unies pour le Mali a été finalisé et approuvé, sous la direction de mon Représentant spécial et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies au Mali. Il définit la vision globale et les priorités communes au Mali, tout en favorisant le renforcement de la coordination et en promouvant l'intégration des activités de tous les acteurs du système des Nations Unies. Maintenant que le cadre a été finalisé et approuvé, ces acteurs s'emploient à prendre des mesures pour aligner dessus leurs stratégies et activités respectives.

## VIII. Évaluation de la performance des troupes de la Mission

75. Comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2423 (2018), la MINUSMA a continué de suivre la performance de son personnel. Depuis novembre 2017, le commandement de la force de la MINUSMA a présenté 33 évaluations d'unités au regard d'un ensemble de critères, notamment l'appui à la mise en œuvre du mandat, la formation et la discipline, et la viabilité de l'appui logistique. En moyenne, la performance des unités évaluées a été jugée satisfaisante.

76. Au cours de la période considérée, la performance de trois unités évaluées a été jugée inférieure aux attentes. Des améliorations s'imposent principalement dans le domaine du matériel (manque de matériel requis et de pièces de rechange pour le matériel), notamment les véhicules blindés de transport de troupes et les véhicules à l'épreuve des mines. Toutefois, depuis le mois de février, certains contingents ont acquis le matériel nécessaire, y compris les véhicules blindés de transport de troupes, ce qui a amélioré leur capacité opérationnelle. La MINUSMA et le Secrétariat continuent de collaborer avec les pays fournisseurs de contingents et d'autres partenaires pour surmonter les insuffisances persistantes.

## IX. Capacités de la Mission

### Capacités militaires

77. Au 11 mars, 13 167 militaires, dont 38 observateurs, 441 officiers d'état-major et 12 688 membres de contingents étaient déployés, sur un effectif autorisé de 13 289 militaires, dont 40 observateurs, 486 officiers d'état-major et 12 763 membres de contingents. Les femmes représentaient 3,2 % du personnel militaire.

78. La MINUSMA prend des mesures pour la mise en œuvre des recommandations de l'étude des capacités militaires effectuée du 22 octobre au 2 novembre 2018, notamment la création d'un nouveau secteur militaire à Mopti, conformément à la demande que le Conseil de sécurité a adressée à la Mission tendant à ce qu'elle contribue à la recherche d'une solution à la situation en matière de sécurité dans le centre du Mali.

79. La force de la MINUSMA est sur le point d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle. Toutefois, la Mission continue de manquer de moyens aériens militaires, à savoir des moyens permettant l'évacuation des blessés 24 heures sur 24, des hélicoptères de manœuvre et des hélicoptères tactiques. Dans le centre du pays, la MINUSMA a déployé en remplacement un hélicoptère commercial pour assurer

l'évacuation des blessés 24 heures sur 24 à Mopti. Comme indiqué ci-dessus, la Mission ne dispose pas non plus de véhicules blindés de transport de troupes appartenant aux contingents, notamment de véhicules à l'épreuve des mines, ce qui limite la portée opérationnelle de certaines de ses patrouilles, ralentissant ainsi l'exécution des mandats.

### **Personnel de police**

80. Au 11 mars, 1 744 policiers, dont 312 policiers hors unités constituées, parmi lesquels 14,5 % de femmes, et 1 432 membres d'unités de police constituées, parmi lesquels 9,97 % de femmes, étaient déployés, sur un effectif autorisé de 1 920 policiers, dont 345 policiers hors unités constituées et 1 575 membres d'unités de police constituées. La police de la MINUSMA continue de compter sur les compétences spécialisées de fonctionnaires déployés individuellement dans les domaines de la planification stratégique, de la gestion de projet, de la criminalistique, des enquêtes, de la police de proximité, de la réforme du secteur de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité organisée. Conformément à la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et à la stratégie sur la parité des sexes applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028, il importe de renforcer la présence des femmes dans la composante Police de la MINUSMA.

### **Personnel civil**

81. Au 1<sup>er</sup> février, 86 % du personnel civil de la MINUSMA avait été déployé, plus précisément 90 % des membres du personnel recrutés sur le plan international, 79 % des Volontaires des Nations Unies et 84 % des membres du personnel recrutés sur le plan national. Au total, 26 % des postes soumis à recrutement international, 34 % des postes de Volontaire des Nations Unies et 19 % des postes soumis à recrutement national étaient occupés par des femmes.

### **Construction de camps et sécurisation des itinéraires d'approvisionnement**

82. Deux compagnies spécialisées en convois de combat ont été déployées dans les régions de Mopti et de Gao, en plus des deux compagnies déjà déployées, afin de renforcer les capacités d'escorte des convois logistiques de la Mission pour toutes les principales voies d'approvisionnement.

83. La MINUSMA a continué d'assurer l'entretien de tous ses camps et installations. Les travaux de construction ont avancé dans toutes les régions. Tous les civils et 95 % des contingents sont hébergés dans des bâtiments préfabriqués. Les camps de Mopti sont agrandis pour accueillir du personnel supplémentaire. En raison des attaques fréquentes menées contre la Mission, il a fallu régulièrement remettre en état les locaux, services et équipements endommagés.

### **Environnement**

84. La MINUSMA a continué de s'employer à réduire son impact sur l'environnement en améliorant le traitement des eaux usées. Au cours de la période considérée, elle a installé au total 10 stations de traitement des eaux usées à Bamako, Mopti, Ménaka et Gao. Ces plantes sont en mesure de recycler 300 000 litres d'eaux usées par jour, ce qui permet de réduire considérablement la consommation d'eau potable de la Mission.

## **X. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

85. Les efforts se sont poursuivis pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUSMA, grâce notamment aux améliorations apportées à la protection des camps de la Mission. Les membres du personnel en tenue ont continué de bénéficier d'une formation sur la réduction des risques liés aux engins explosifs improvisés. Au cours de l'année écoulée, la capacité des contingents de la MINUSMA à détecter des engins explosifs improvisés a continué de s'améliorer plus de 50 % des engins ont été trouvés et neutralisés en 2018, soit plus du double par rapport à 2017 (23,5 %).

86. La révision des instructions permanentes en matière d'évacuation sanitaire primaire a également été achevée au cours de la période considérée. On y tient compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, tout en décentralisant les procédures d'approbation des évacuations pendant les opérations militaires préplanifiées.

87. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour prévenir d'éventuelles attaques en poursuivant les auteurs, la Mission a fourni au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée un soutien logistique et technique et un service de liaison aux fins de l'enquête sur l'attaque qui a visé le camp de la MINUSMA à Aguelhok, le 20 janvier. Elle a commencé à mettre au point les procédures opérationnelles permanentes pour améliorer la collecte de preuves et leur transmission au Pôle judiciaire spécialisé.

88. Au total, 122 membres du personnel de la MINUSMA ont trouvé la mort à la suite d'actes de malveillance depuis la création de la Mission en 2013.

## **XI. Déontologie et discipline**

89. Aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'a été enregistrée au cours de la période considérée. La MINUSMA a continué d'appliquer sa stratégie tridimensionnelle de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et d'aide aux victimes, qui est axée sur des mesures coercitives, la formation et des activités de sensibilisation visant à faire connaître au personnel et à la population locale la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Les efforts se poursuivent pour sensibiliser plus largement les populations locales au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles par l'intermédiaire de réseaux communautaires et de la collaboration avec les acteurs nationaux.

## **XII. Observations**

90. Les efforts déployés par le Président Keita et son gouvernement pour accorder la priorité à la révision de la Constitution témoignent de l'engagement renouvelé des parties à privilégier la mise en œuvre de l'Accord depuis l'élection présidentielle de 2018. La révision de la Constitution est une étape indispensable à l'adoption des réformes politiques et institutionnelles essentielles qui ont été envisagées dans l'Accord, lesquelles permettront de jeter les bases d'une nation unifiée et d'un État plus pacifique et plus stable. À cet égard, je me félicite de la reprise du dialogue entre le Président Keita et M. Cissé. Seuls des efforts concertés permettront de surmonter les graves difficultés que connaît actuellement le Mali.

91. Le comité d'experts et le cadre national de concertation mis en place par le Gouvernement au début de l'année 2019 joueront un rôle essentiel dans la formulation de propositions de réforme concrètes et significatives, conformément à l'Accord,



compte étant tenu des vues des populations et des communautés du Mali. Je demande de nouveau à tous les dirigeants politiques et responsables de la société civile maliens de participer activement à ces importantes délibérations et d'y contribuer de manière constructive. J'engage le Gouvernement à continuer de tirer les enseignements de l'échec des précédentes tentatives de réforme constitutionnelle, tout en veillant à la transparence et au caractère inclusif du processus de révision de la Constitution. Mon Représentant spécial continuera de veiller, en collaboration avec toutes les parties, à ce que les différends soient réglés par le dialogue.

92. Je demeure préoccupé par la situation en matière de sécurité au Mali et le milieu complexe, lourd de menaces, dans lequel la MINUSMA continue de travailler. Malgré ces difficultés, je suis convaincu que la Mission continue de jouer un rôle essentiel s'agissant d'aider le Gouvernement et les parties à mettre en œuvre leurs engagements au titre de l'Accord, tout en fournissant un appui indispensable aux autorités nationales pour leur permettre de faire face à des défis redoutables et d'empêcher les groupes extrémistes armés de prendre le contrôle de zones du nord du Mali où il n'y a que peu, voire pas, d'autorité de l'État. Je suis fier des soldats de la paix de la MINUSMA, qui continuent de mettre en œuvre le mandat de la Mission dans des conditions extrêmement difficiles et au prix de grands sacrifices et de risques personnels. Je condamne avec la plus grande fermeté la poursuite des attaques ciblant les civils innocents, les forces de maintien de la paix des Nations Unies, les Forces de défense et de sécurité maliennes et les partenaires internationaux.

93. Je suis profondément attristé par la mort de 18 soldats de la paix de la Guinée, de Sri Lanka et du Tchad qui ont perdu la vie en 2019 à la suite d'actes de malveillance. Je tiens à exprimer mes sincères condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'aux gouvernements et aux peuples des pays concernés. Tous les actes de terrorisme sont criminels, inhumains et injustifiables. Je demande à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour aider le Gouvernement malien, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et l'Armée française dans la lutte contre le terrorisme. Je demande également à toutes les parties de rejeter et de combattre les actes de terrorisme, quels qu'en soient les motifs. Conformément à ses engagements, le Secrétariat continue de tout mettre en œuvre, dans le cadre de mon initiative Action pour le maintien de la paix, en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel et la protection des soldats de la paix dans cet environnement difficile, et d'aider les autorités judiciaires maliennes à effectuer les enquêtes et engager les poursuites nécessaires. Je demande à nouveau aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de respecter leurs obligations et de veiller à ce que leurs contingents qui sont déployés au Mali soient bien équipés et protégés. Je demande également à nouveau aux groupes armés signataires qui opèrent dans le nord du Mali de redoubler d'efforts pour prévenir les attaques contre les civils, les Forces de défense et de sécurité maliennes, les soldats de la paix de la MINUSMA et les partenaires de la Mission.

94. Je suis particulièrement préoccupé par les conditions de sécurité qui continuent de se détériorer dans le centre du Mali et par l'augmentation alarmante du nombre de civils tués. La présence croissante et les attaques de plus en plus nombreuses des groupes armés extrémistes, la montée de la violence de proximité et la multiplication des groupes d'autodéfense affiliés à différentes communautés créent une situation explosive dont les civils sont les principales victimes. La violence a atteint des niveaux sans précédent qui dépassent largement la capacité des mécanismes séculaires de règlement des différends. J'invite le Gouvernement à redoubler d'efforts pour faire face à la situation dans le centre du Mali, avec l'appui de la communauté internationale, notamment par la mise en œuvre de son plan de sécurité intégré pour le centre du pays.

95. Les solutions à plus long terme pour endiguer la violence dans le centre du Mali sont, toutefois, de nature politique et doivent s'accompagner d'initiatives visant à promouvoir la justice et la réconciliation. J'invite donc le Gouvernement à redoubler d'efforts pour traduire en justice les auteurs d'actes de violence. Je salue les efforts que fait le Gouvernement pour lancer des initiatives de désarmement pacifique dans le centre du Mali. Dans le même temps, il sera important de veiller à ce que ces initiatives géographiquement ciblées soient clairement distinguées du Programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, dont les paramètres ont été fixés par l'Accord. Faire comprendre cette distinction permettra de gérer les attentes et d'éviter la confusion au sein de la population. J'encourage le Gouvernement à envisager des stratégies de lutte contre la violence de proximité, y compris des programmes visant à empêcher le recrutement dans des groupes extrémistes violents et à assurer la gestion des armes et des munitions, ce pour quoi la MINUSMA est prête à apporter son appui.

96. La question des droits de la personne et la situation humanitaire demeurent alarmantes. Je me félicite de la détermination du Gouvernement à traduire en justice les auteurs du massacre commis le 1<sup>er</sup> janvier dans du village peul de Koulogon, où 37 civils ont été tués, détermination qui a abouti à 14 arrestations. Des mesures similaires doivent suivre pour les nombreux cas d'atteintes aux droits de la personne enregistrés dans le centre du pays, dans la région de Ménaka et dans la zone de Gourma, où des groupes d'autodéfense et des groupes armés extrémistes violents ont commis plusieurs atteintes graves aux droits de la personne. Il sera tout aussi important de redoubler d'efforts pour faire face à la situation humanitaire. Au moins 123 000 personnes sont toujours déplacées au Mali. C'est trois fois plus qu'en 2018, et plus d'un million de personnes n'ont guère, voire pas, accès aux services de base, notamment en raison des contraintes liées à la sécurité.

97. Pour terminer, je tiens à féliciter mon Représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, qui fait un travail remarquable, et à remercier les membres du personnel civil et du personnel en tenue du système des Nations Unies au Mali des efforts et des sacrifices qu'ils consentent inlassablement dans un contexte extrêmement difficile. Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'Algérie en sa qualité de médiatrice de premier plan, à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union européenne et autres organisations régionales, aux partenaires multilatéraux et bilatéraux, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires pour leur engagement inébranlable et leur précieux appui en faveur de la paix au Mali.

